

Aux membres du comité du SYVICOL

## Convocation

Madame, Monsieur,

Par la présente, conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à une réunion du comité du SYVICOL, qui aura lieu

**lundi le 27 mars 2023 à 12h00 au siège du syndicat.**

### Ordre du jour :

1. Affaires de personnel (à huis clos)
2. Projet de loi sur l'impôt foncier, l'impôt à la mobilisation de terrains et l'impôt sur la non-occupation de logements
3. Avant-projet de loi portant modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988
4. Désignation d'un représentant au sein du Conseil supérieur des personnes âgées
5. Adaptation du loyer des garages du SYVICOL
6. Rapport sur les activités du bureau
7. Divers

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Luxembourg, le 10 mars 2023  
Pour le bureau du SYVICOL,



Le secrétaire,  
Gérard Koob



Le président,  
Emile Eicher